

CONDITIONS GÉNÉRALES

Vous vous inscrivez en tant que Participant au Trail de l'Abbaye.

L'Organisateur "Trail de l'Abbaye" est votre interlocuteur pour toutes vos questions qui peuvent être posée via E-mail : bertrandamelie10@gmail.com.

Article 1. INSCRIPTION

Le Participant déclare avoir, au moment de l'inscription, au moins 18 ans ou le consentement de son tuteur légal pour s'inscrire à l'événement.

L'inscription n'est valable que si le formulaire d'inscription est dûment rempli et que toutes les informations sont exactes, que le droit d'inscription a été payé en totalité, que le paiement intégral des frais supplémentaires a été effectué, et que les présentes conditions générales ont été acceptées.

Article 2. DROIT DE RÉTRACTION

L'inscription relève des services visés à l'art. VI, 53, 12° C. CDE, qui exclut le droit de retraction.

En cas de non-participation, pour quelque raison que ce soit, la personne inscrite n'a pas droit au remboursement des droits d'inscription et de tous les frais supplémentaires.

Article 3. ESPACE DE CONSIGNES

La participation à l'événement et l'entrée sur le site de l'événement se font au propre risque du Participant. L'Organisateur met à disposition un espace de consignes où le Participant peut laisser gratuitement et sans obligation ses effets personnels. L'Organisateur prendra toutes les mesures de sécurité raisonnables pour garder l'espace le mieux possible, mais son utilisation se fait au propre risque du Participant. L'Organisateur conseille au Participant de ne pas apporter ou stocker des objets de valeur. L'Organisateur n'est en aucun cas responsable de tout dommage, perte ou vol des effets personnels du Participant.

Article 4. PARTICIPATION

La participation au Trail de l'Abbaye est conditionnée par une inscription valable et les critères d'âge spécifiés par l'Organisateur de l'événement.

Événement de randonnée

Les participants de moins de 12 ans doivent toujours être accompagnés d'une personne de plus de 18 ans.

À partir de 25 km : min. 12 ans au moment de la participation

À partir de 50 km : min. 16 ans au moment de la participation

Événements de course

À partir de 10 km : min. 12 ans au moment de la participation

À partir de 21 km : min. 16 ans au moment de la participation

À partir de 42km : min. 18 ans au moment de la participation

Au cours de la participation, la preuve de l'inscription (numéro de dossard) doit toujours être visible.

Le Participant doit toujours se montrer respectueux de l'environnement. Le Participant veille à sa propre sécurité et à celle des autres participants. Le Participants doit suivre les instructions des organisateurs, des équipes médicales et de la police.

Lors d'événements le Participant doit suivre son itinéraire choisi et suivre le fléchage installé par l'Oganisateur.

L'Organisateur se reserve le droit d'exclure le Participant à l'événement, qui ne respecte pas les dispositons des présentes conditions générales ou qui repésente un danger pour lui-même ou pour des tiers.

Article 5. TARIFS

Les tarifs mentionnés sont toujours exprimés en euros et s'entendent TVA comprise, sauf indication contraire.

Article 6. PAIEMENTS

Le Participant doit toujours payer d'avance, lors de son inscription, le montant total de l'inscription (droit d'inscription et suppléments) en utilisant le système de paiement en ligne mis à disposition.

Article 7. MODIFICATION DE L'INSCRIPION

Le Participant qui souhaite céder son inscription à une autre personne peut contacter l'Organisateur par mail ou peut le faire sur place, le jour du Trail de l'Abbaye. En cas de changement d'inscription sur place, le Participant devra payer des frais administratifs.

Le Participant qui souhaite changer de distance peut contacter l'Organisateur par mail ou peut le faire sur place, le jour de l'événement pour une distance moindre que celle de départ.

Si le Participant souhaite augmenter de distance, les frais supplémentaires lui seront chargés.

Aucun remboursement ne sera effectué pour tout annulation. En cas de certificat Medical, l'inscription pourra être reportée à l'année prochaine.

Article 8. FAIRE DU SPORT SAINEMENT ET EN TOUTE SECURITÉ

La participation à un événement sportif nécessite une bonne santé et une bonne préparation conditionnelle. Le Participant déclare satisfaire à cette condition. L'Organisateur recommande un examen préventif de médecine du sport auprès d'un médecin du sport agréé en vue d'une participation à un événement sportif.

L'Organisateur a pris les mesures sanitaires et de sécurité nécessaires à l'événement. Le Participant déclare respecter strictement les mesures en vigueur, lesquelles peuvent être adaptées à tout moment par l'Organisateur en fonction des circonstances et des règles applicables.

Il est recommandé au participant de ne pas participer à l'événement en cas de symptômes rappelant ceux du COVID-19, comme un état grippal, de la fièvre, une toux, un essoufflement, un nez qui coule ou une fatigue inhabituelle.

Article 9. ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT – FORCE MAJEURE – RESPONSABILITÉ

Général

L'Organisateur n'est responsable que d'une faute qui lui est imputable, dans la mesure où cette responsabilité n'a pas été explicitement exclue ou limitée dans les présentes conditions générales. La

responsabilité totale de l'Organisateur est en tout état de cause limitée à l'indemnisation des dommages directs (hors dommages indirects) et ne peut jamais être supérieure à la valeur de la prestation fournie, à savoir les frais d'inscription.

La responsabilité en cas de force majeure est exclue. Par force majeure, on entend toute circonstance échappant au contrôle de l'Organisateur qui l'empêche (même temporairement) de remplir ses obligations en tout ou en partie. Cela comprend (non exhaustif), la non-livraison ou la livraison tardive ou les erreurs de fournisseurs ou d'autres tiers contractés, les instructions, les décisions ou les interventions de quelque nature que ce soit d'une autorité publique, administrative ou réglementaire («fait du Prince»), le terrorisme ou la menace terroriste, conditions météorologiques (telles que chaleur extrême, orage, tempête, rafales, inondations, etc.), incendie, émeute, guerre ou menace de guerre, insurrection, épidémies, pandémies (comme COVID-19), état de quarantaine, perturbations dans un réseau ou une connexion (télécommunications) ou connexion ou systèmes de communication utilisés, émeutes sur la voie publique, les barrages, les grèves ou les lock-out, les manifestations et autres perturbations inquiétantes.

Les cas de force majeure ne donnent droit à aucun remboursement des frais d'inscription ou autre forme de compensation.

COVID-19

Le COVID-19 est un virus extrêmement contagieux qui peut mener à être gravement malade et au décès. Un risque inhérent d'exposition au COVID-19 existe dans tout lieu public où des personnes sont présentes. La présence à l'événement est totalement volontaire et aux propres risques du participant, et implique l'acceptation des risques liés à l'exposition au COVID-19 ou à toute autre maladie infectieuse, c'est-à-dire toute maladie causée par une substance infectieuse et/ou toxique qui survient par la transmission directe ou indirecte de cette substance par une personne ou autre organisme vivant ou bien infecté. L'organisateur n'est pas responsable en cas de contamination au COVID-19 ou autre maladie suite à la participation ou présence à l'événement.

Dans le cas où l'organisateur ne peut laisser l'événement se dérouler en raison d'une épidémie ou pandémie (comme le COVID-19 et toute nouvelle vague de celui-ci) et/ou de mesures gouvernementales urgentes ("force majeure"), l'inscription sera automatiquement transférée à la nouvelle date ou à l'édition suivante de l'événement.

ARTICLE 10. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toutes les données relatives aux participants sont destinées à l'Organisateur. L'Organisateur et ses partenaires vont utiliser ces informations pour la participation à l'événement ainsi que pour des fins de marketing et de communication. Le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel prévoit le droit d'accéder aux données et de les rectifier. Le participant peut demander à tout moment la rectification de ses données à caractère personnel, en utilisant les données de contact reprises dans les présentes conditions générales.

En participant à l'événement, vous acceptez une utilisation éventuelle de vos données, de votre photo ou de vos droits à l'image sous une forme imprimée, cinématographique, vidéographique ou autre, à des fins promotionnelles au profit de l'Organisateur et de son événement, sans réclamer d'indemnité à cet égard.

Le Participant déclare savoir qu'il peut être fait usage de techniques permettant de détecter à tout moment sa localisation précise par réception des signaux émis par la puce intégrée dans la preuve de participation que porte le Participant. Le Participant autorise l'Organisateur à divulguer cette information afin que chacun puisse la consulter.

Le Participant donne à l'Organisateur l'autorisation de suivre sa localisation en temps réel (traçage en direct) d'une manière définie plus haut, pour enregistrer ces données dans un fichier, les remettre à des tiers et les publier sur l'Internet, par le biais de médias sociaux et d'applications mobiles.

Article 11. REMARQUES/PLAINTES

Les remarques doivent être envoyées par l'un des canaux mentionnés en introduction. L'Organisateur s'efforcera toujours raisonnablement de traiter chaque remarque reçue dans les 10 jours suivant sa réception par le biais de l'un des canaux précités. Si elle n'y parvient pas, l'Organisateur le signalera au participant et lui proposera un autre délai.

Article 12. VALIDITÉ DES CLAUSES

Si un ou plusieurs articles des présentes conditions sont nuls ou illégaux, quelle qu'en soit la raison, cela n'affectera pas la validité des autres articles des présentes conditions générales.

Article 13. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Le droit belge s'applique aux présentes conditions générales. En cas de litige concernant ces conditions générales, seuls les tribunaux de la juridiction du siège de l'Organisateur "Trail de l'Abbaye" sont compétents.